

Formation Dirigeants de Clubs

Saison 2007 / 2008

➤ Formation « Soirée Arbitrage et OTM » :

PROGRAMME DE LA FORMATION :

- Les Camps Fédéraux
- Les écoles d'arbitrage
- Les règles essentielles
- La V.A.E.
- Le formateur labellisé F.F.B.B.

Il est à noter que l'ensemble des points composant l'ordre du jour n'ont pu être tous abordés lors d'une même séance. La discussion s'est naturellement orientée vers les intérêts des participants afin de leur apporter un maximum de réponse.

■ Mardi 18 septembre 2007 - Saint Dizier :

5 personnes étaient présentes à cette soirée de formation, **2 clubs** étaient représentés (2 labellisés), ainsi qu'un représentant du Comité de la Haute Marne :

- Emmanuel THIRY, Secrétaire adjoint du Saint Dizier B.
- Vincent LEFEVRE, Coordonnateur Technique du Saint Dizier B.
- Samuel PATIN, Conseiller Technique Fédéral du Comité Départemental 52
- Gérald JACQUES, Président du Langres B.C.
- Yves BECKER, Commission Sportive du Saint Dizier B. et Comité Départemental 52

Après la présentation des participants et des intervenants, S. BRODU explique le but de la soirée et expose les différents thèmes présentés.

A cette soirée de formation, les différents modes de formation des officiels ont été très largement abordés, que ce soit par le biais des écoles d'arbitrage, l'incorporation de l'arbitrage au sein des entraînements, l'arbitrage des matchs non couverts par des arbitres désignés, ...

De nombreux échanges ont eu lieu notamment avec Vincent LEFEVRE et Samuel PATIN, très proches du terrain au quotidien. S. BRODU rappelle que les C.D.A.M.C. et les C.R.A.M.C. sont tout à fait disposées à les aider dans leur démarche de formation interne aux clubs. Par ailleurs, S. BRODU rappelle que plusieurs clubs peuvent unir leur force et leur compétence pour mettre en place une école



d'arbitrage ; élément primordial en Haute Marne où tous les clubs se trouvent éloignés des lieux de formation départementale.

Gérald JACQUES a demandé des précisions quant à la charte d'arbitrage et aux obligations supplémentaires imposées par le Comité Départemental de l'Aube. S. BRODU précise que les C.D.A.M.C. sont dans l'obligation d'appliquer la charte fédérale et que chaque C.D.A.M.C. peut durcir cette charte, ce qu'a effectué la C.D.A.M.C. de l'Aube.

S. BRODU remercie les personnes présentes et se satisfait de l'intérêt des participants et des nombreux échanges.

Lundi 24 septembre 2007 - Reims :

11 personnes étaient présentes à cette soirée de formation, **7 clubs** étaient représentés (dont 3 labellisés), ainsi qu'un représentant du Comité Départemental de la Marne :

- Pascal DUMORTIER, Dirigeant du Reims C.B.
- Philippe PROLA, Dirigeant de l'A.J. de Bétheny et entraîneur Mini-Basket
- Florian PICARD, Dirigeant de l'A.J. de Bétheny, entraîneur et arbitre
- Gilles BERTHELEMY, Entraîneur Mini-Basket de l'A.J. Bétheny
- Florian DEVOS, Dirigeant du COS et entraîneur
- David JUMELLE, Entraîneur de l'E.L. Witry-les-Reims B. et OTM
- Pascal BOVIERE, Dirigeant de l'E.L. Witry-les-Reims B. et OTM
- Bernard BAUDELLOT, Président de Comité Départemental de la Marne
- Marie-Christine PARMENTIER, Présidente Mini-Basket de l'A.S. Saint Brice Courcelles
- Loïc COURTOT, Vice-Président de la M.J.E.P. Cormontreuil
- Stéphanie LAMOUREUX, Présidente de l'E.G. Muizon

Après la présentation des participants et des intervenants, S. BRODU explique le but de la soirée et expose les différents thèmes présentés.

La formation au sein des clubs a été abordée mais la discussion s'est très vite orientée vers la fidélisation des arbitres. En effet, les jeunes arbitres éprouvent souvent de la crainte, voire de la peur, au cours de leurs premiers matchs, du fait notamment de l'environnement. S. BRODU rappelle que les nouveaux officiels sont désignés, avec un arbitre confirmé, selon leur niveau de compétence et de maturité. Il serait absurde de désigner un jeune officiel d'une quinzaine d'années sur un championnat senior. Ce dispositif est relativement récent et devrait permettre une meilleure mise en confiance des jeunes.

Par ailleurs, il est du ressort de chaque dirigeant de clubs de canaliser l'environnement lors des rencontres, notamment la véhémence des parents.

La tenue identique pour les jeunes arbitres et les arbitres confirmés est remise en cause par certains participants. Ces derniers pensent qu'une tenue spécifique pour le jeune arbitre pourrait sensibiliser les acteurs du jeu et les spectateurs. S. BRODU précise que ceci peut être une volonté départementale d'équiper les jeunes arbitres d'un tee-shirt spécifique.

Le diaporama sur les règles essentielles du basket amène une réflexion sur la création d'une BD, qui présenterait les règles de base pour les Mini-basketteurs.

S. BRODU encourage les clubs, en l'absence d'obligation de formation pour les O.T.M., de poursuivre tout de même leur formation. En effet, la C.R.A.M.C. constate une diminution inquiétante des effectifs. Les dirigeants soulignent que de nombreuses personnes officiant dans les clubs ne souhaitent pas être désignés sur des rencontres officielles. Par ailleurs, les clubs, en envoyant leurs O.T.M. en formation, craignent leurs absences pour leurs propres matches.

Suite à une question, S. BRODU explique qu'aucun effectif minimal n'est exigé pour la création d'une école d'arbitrage club. Toutefois, il est important de pouvoir dans de bonnes conditions. Enfin, mise à part le mémoire réalisé par Johann JEANNEAU sur l'intégration de l'arbitrage dans le mini basket, aucune fiche pratique n'existe à ce jour. Toutefois, S. BRODU présente le contenu du niveau



départemental qui reprend essentiellement les connaissances liées aux fondamentaux individuels offensifs et défensifs.

S. BRODU clôture la soirée en remerciant les participants, qui se sont montrés intéressés dans l'information mais peu participatifs aux échanges.

■ **Mardi 9 octobre 2007 - Troyes :**

18 personnes étaient présentes à cette soirée de formation, **7 clubs** étaient représentés (dont 5 labellisés) ainsi que plusieurs représentants du CD 10 :

- Jacqueline ALTENBACH, Trésorière de l'E. Troyenne
- Marylise CARRIER, Secrétaire de l'E. Troyenne
- Lydie MERCIER, Secrétaire de l'E.B. Châlons-en-Champagne
- Patrick GIOVANNELLI, Membre de l' E.B. Châlons-en-Champagne et répartiteur LR09 et arbitre,
- Jean-Claude LAURENT, Secrétaire de l'U.S. Villenauxe
- Jacques DOMONT, Président de l'U.S. Villenauxe et du Comité Départemental de l'Aube
- Jérôme VALADIER, Salarié de l' U.S. Villenauxe
- Isabelle GRANDIN, Salarié de l' U.S. Villenauxe
- Hélène DOUE, Dirigeante de la MJCM
- Pierre VILAIN, Vice-Président du B.C. Saint André
- Claude ORCIN, Dirigeant du B.C. Saint André, Membre du CD 10 et LR 09 et O.T.M.
- Danièle ORCIN, Trésorière du B.C. Saint André
- Laurent ACHDDOU, Membre du B.C. Saint André, Président de la CDAMC CD 10, LR 09
- Alain LECLAIRE, Président du B.C. Saint André (arrivé à 20h)
- Isabelle BRODU, Secrétaire de Sainte Savine B. et O.T.M. (arrivée à 20h)
- Eric ROULET, Président de Sainte Savine B. et arbitre
- Marc LEROY, Président de l'E. Nogent sur Seine
- Chantal COLSON, Membre du CD 10

Après la présentation des participants et des intervenants, S. BRODU souligne la présence de Laurent ACHDDOU, Président de la C.D.A.M.C. de l'Aube. Elle l'invite à intervenir dès qu'il le souhaite. Puis, elle explique le but de la soirée et expose les différents thèmes présentés.

L'arbitrage dans le mini basket est le premier thème abordé, en présentant le diaporama sur les règles essentielles du Minibasket. Cette discussion s'enchaîne sur la formation dans les écoles d'arbitrage et l'intégration de l'arbitrage dans les entraînements. S. BRODU explique que adultes et jeunes peuvent participer à une école d'arbitrage et qu'aucun âge minimal n'est fixé.

Il s'ensuit un débat sur le mode d'accompagnement des jeunes arbitres sur les rencontres. S. BRODU présente différentes méthodes : arbitrer avec un officiel confirmé, coaching (une personne au bord du terrain discute avec le jeune officiel lors des temps morts et des intervalles de jeu). Toutefois, il est du ressort de chaque dirigeant de clubs de canaliser l'environnement lors des rencontres, notamment la véhémence des parents. Enfin, et pour répondre à une interrogation, il ne faut en aucun cas déjuger le jeune arbitre.

S. GIRARD évoque le problème des championnats de jeunes. Le problème chez les arbitres est similaire à celui des entraîneurs. En effet, ces catégories sont très souvent encadrées par de jeunes entraîneurs ayant très peu d'expérience. De cette jeunesse de la part de tous les acteurs (joueurs, entraîneurs et officiels) résulte une difficulté à communiquer.

Le Comité de l'Aube mène une réflexion quant à l'organisation de plateaux le dimanche matin qui pourraient être arbitrés par la catégorie minime.

Il est également demandé pourquoi les départements ne peuvent subvenir aux problèmes de désignations de la Ligue. S. BRODU explique que la plupart des C.D.A.M.C. ont un championnat le samedi soir et qu'il n'y a aucun intérêt à couvrir un championnat pour en découvrir un autre. Par ailleurs, il est important que les officiels arbitrent selon leur niveau de compétence. Enfin, pour tous



ceux et celles qui souhaitent officier en championnat régional, une formation va être mise en place cette saison en vue de préparer l'examen final.

Le seul championnat où les départements vont participer aux désignations régionales est le championnat benjamins / benjamines, puisque les départements devront désigner un arbitre stagiaire qui sera accompagné d'un arbitre régional.

Enfin, quelques explications sont demandées sur le processus de V.A.E.. Celles-ci sont communiquées par le biais du document officiel remis à chaque participant.

S. BRODU remercie Laurent ACHDDOU et les personnes présentes, qui ont pu s'exprimer sur différents sujets.

Mardi 16 octobre 2007 - Charleville Mézières :

3 personnes étaient présentes à cette soirée de formation, **2 clubs** étaient représentés (dont **1** labellisé) :

- Jean-Marie DENEUVILLERS, Vice-Président du B.C. Haraucourt
- Ludovic WIRTZ, Entraîneur du B.C. Sedan
- Stéphane BAR, Secrétaire du B.C. Sedan (arrivé à 20h)

Après la présentation des participants et des intervenants, S. BRODU explique le but de la soirée et expose les différents thèmes présentés.

Le peu de participants n'ayant pas d'intérêt particulier pour l'un des thèmes, S. BRODU décide de tous les présenter en commençant par la formation au sein des écoles d'arbitrage.

Les participants écoutent mais interviennent très peu d'où une difficulté d'une soirée animée.

S. BRODU et S. GIRARD regrettent le peu d'implication des clubs ardennais et ne peuvent que constater l'absence de représentant du Comité des Ardennes (excepté Stéphane BAR membre de la CDAMC 08).

Conclusion Générale :

Bilan Chiffré :

▪ **28 clubs (sur 67 soit 41,8 %)** ont participé à cette formation (**CD 08 : 2** soit 10,52 %, **CD 10 : 6** soit 40%, **CD 51 : 8** soit 28,57 %, **CD 52 : 2** soit 40 %) : 11 clubs Labellisés.

▪ **37 dirigeants** présents :

- ✓ CD 08 : 3, CD 10 : 16, CD 51 : 13, CD 52 : 5
- ✓ 10 femmes pour 27 hommes
- ✓ 6 Présidents de Clubs, 5 Secrétaires, 2 Trésoriers, 24 « Autres » (Vice-Président, Dirigeant, salarié,...)

Excepté dans les Ardennes, cette soirée d'informations et d'échanges a intéressé plusieurs clubs. Il est important que la formation au sein des clubs a été abordée à chaque soirée, ainsi que l'intégration de l'arbitrage dans le Minibasket.

S. BRODU a, à chaque fois, rappelé sa disponibilité et celle des C.D.A.M.C. pour aider et accompagner les clubs dans leurs démarches de formation.

